

CLUB DE TIR DE MODANE

Agrément Jeunesse et sport : 73 S 6806

N° Siret : 440 933 919 00019

Homologation fédérale des installations sportives N° 420,420 bis et 2155

Accusé de réception établissement ET73980449



INFORMATION SAISON 2016 - 2017

ADHESIONS à partir du 1^{ER} septembre 2016

Renouvellement de la licence :

- Soit par courrier en adressant au Président Baudrin Jean 365 rue André Lebon - 73500 Modane, le règlement correspondant au montant de la licence **et une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi en retour de la licence.**
- Soit au stand 10 mètres du Gymnase La Vanoise à Loutraz à partir du 05 septembre 2016 :
 - Le lundi de 17h00 à 18h45, uniquement pendant les périodes scolaires.
 - Le mardi de 17h00 à 18h45, uniquement pendant les périodes scolaires.

PRIX DES LICENCES :

Licence adulte (né avant le 31/12/1996) : **110.00 €**

Licence jeune (né après le 01/01/1997) : **80.00 €**

Pour les mineurs (moins de 18 ans), un imprimé d'autorisation parentale est à remplir (signature du représentant légal obligatoire).



ATTENTION : à compter du 1^{er} octobre 2016, le prix du renouvellement de la licence sera majoré de 30 € pour les adultes et de 20 € pour les jeunes en raison des coûts liés à la gestion des retards.

Nous vous rappelons que les titulaires de la carte M'RA bénéficient d'une réduction de 30.00 € pour une licence annuelle sportive.

Pour la pratique du tir sportif et pour le transport des armes, l'assurance de la saison écoulée n'est plus valable après le 30 septembre 2016, d'où l'obligation de renouveler votre licence avant cette date.

HORAIRES D'OUVERTURE

ECOLES DE TIR - Gymnase La Vanoise Stand 10 M :

Le lundi et le mardi de 17 H 00 à 18 H 45

Reprise des entraînements écoles de tir le **05 septembre 2016**

ADULTES Gymnase La Vanoise Stand 10 M :

Reprise des entraînements adultes le **05 septembre 2016**

Le lundi de 17 H 00 à 18 H 45

Uniquement lors des périodes scolaires

STANDS DE LA FIOLLAZ ET DE LOUTRAZ

- **Stand de La Fiollaz** (ancienne carrière du Paquier) :

Du lundi au samedi de 10 H à 12 H et de 15 H à 18 H

Les jours fériés de 10 H à 12 H **uniquement.**

Il est fermé le dimanche

Les horaires d'ouverture doivent être strictement respectés sous peine de sanction.

- **Stand de Loutraz** (ancien stand militaire) :

Tous les jours de 9 h à 12 H et de 14 H à 19 H

Il est fermé le dimanche

Les clés des stands sont disponibles sur présentation de la licence de la saison en cours de validité :

- Chez M. Quinet Jacques au Tabac Presse place de l'Hôtel de Ville à Modane.

L'assemblée général du club aura lieu le samedi 17 septembre 2016 à 10 H 00 au stand 10 mètres du Gymnase La Vanoise à Modane.

CLUB DE TIR DE MODANE

Agrément Jeunesse et sport : 73 S 6806

N° Siret : 440 933 919 00019

Homologation fédérale des installations sportives N° 420,420 bis et 2155

Accusé de réception établissement ET73980449



SEANCES CONTROLEES DE PRATIQUE DU TIR SAISON 2016 - 2017

ATTENTION :

DATE LIMITE DE RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE F.F.TIR : 30 SEPTEMBRE 2016

LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DOIVENT ETRE DEPOSEES AU PLUS TARD TROIS MOIS AVANT LA DATE D'EXPIRATION

L'assurance de la licence 2015 / 2016 n'est plus valable après le 30 septembre 2016

CARNETS DE TIR ET AUTORISATIONS DE DETENTIONS

Conformément au Décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012, les tireurs possédant une arme soumise à autorisation de détention doivent participer, au cours de l'année, à 3 séances de tir contrôlées, espacées d'au moins 2 mois. Ces séances sont validées sur le Carnet de Tir.

Le respect de l'assiduité aux séances de tir conditionne la délivrance des Autorisations Préfectorales de Renouvellement ou d'Acquisition d'armes de catégorie B.

Le manquement à cette règle se traduira obligatoirement par **UN AVIS DEFAVORABLE** mentionné lors d'une demande de renouvellement ou d'acquisition, car le **Président** du Club est tenu de transmettre à Monsieur le Préfet la liste des personnes qui ne se présentent pas aux séances de tir contrôlées et qui n'ont pas renouvelé leurs licences dans **les délais**.

Les tireurs ayant totalement complété leur carnet de tir doivent demander la délivrance d'un nouveau carnet de tir au Président du Club.

Il appartient au tireur de se présenter DE SA PROPRE INITIATIVE aux séances de tir contrôlées, en respectant la réglementation.

DEMANDES DE RENOUVELLEMENT ET D'ACQUISITION :

Personne à contacter :

M. Jean BAUDRIN 365 Rue André Lebon 73500 MODANE - Tél. : 07 83 65 91 09

Responsable de la gestion des demandes de renouvellement ou d'acquisition pour les avis préalables

PLANNING

Les séances ont lieu au stand de La Fiollaz de 15 H 00 à 17 H 00 :

samedi 10 septembre 2016 (Casarin / Gros / Robin)

samedi 08 octobre 2016 (Baudrin / Pascal)

samedi 08 avril 2017 (Casarin / Deschamps)

samedi 06 mai 2017 (Buttard/ Pascal)

samedi 10 juin 2017 (Baudrin / Robin / Rosenthal)

samedi 08 juillet 2017 (Deschamps / Casarin)

samedi 05 août 2017 (/ Buttard / Gros)

Pendant la période hivernale de novembre 2016 à mars 2017, il ne sera organisé de séance que sur demande auprès du Président et/ou du vice Président CASARIN Bruno tel : 04 79 20 31 70